

PROCÈS VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024

L'an Deux Mille vingt-Quatre, le jeudi 12 décembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Salle des fêtes à Cerdon, après convocation légale du 6 décembre 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Odile ARBILLAT, Aimée BADIER, Joël BROYER, Eric CASAMASSA, Myriam FANGET, Catherine MAST, Anthony PERNETTE, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Alain SICARD, Eric TEYSSIER, Patricia ZOPPI, Marie-Thérèse PROYART

Etaient excusés : Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Frédéric MONGHAL, Virginie BACLET, Dominique BOUCHON, Jean-Michel BOULME, Vincent BOURDEAUDUCQ, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Dominique GABASIO, Laure MARTIN, Frédérique MOLLIE

Etaient absents : Pierre BELY, Yves PERRET, Geneviève GOYFFON, Frédéric DUMOLARD, Eloi PONS, Wilfried RODEMET, Wanda CANALE, David MUGNIER, Eliane CEYZERIAT, Jean-Claude DURUAL

Pouvoirs : Jean-Michel GIROUX pouvoir à Aimée BADIER, Christian BATAILLY pouvoir à Béatrice DE VECCHI, Frédéric MONGHAL pouvoir à Anne BOLLACHE, Virginie BACLET pouvoir à Thierry DUPUIS, Dominique BOUCHON pouvoir à Alain SICARD

Secrétaire de séance :

Nombre de membres titulaires dont le conseil doit être composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

17 présents dont 16 titulaires et 1 suppléant - 22 votants

Ordre du jour de la séance

Projet N°1 - Désignation d'un membre dans les commissions obligatoires

Projet N°2 - Désignation des représentants dans les organismes extérieurs

Projet N°3 - Élection de deux nouveaux membres du Bureau Communautaire

Projet N°4 - Provisions 2024 Budget Principal

Projet N°5 - Provisions 2024 Budget Annexe Spanc

Projet N°6 - Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP2025

Projet N°7 - Correction des imputations des subventions reçues et des reprises pour la construction du bâtiment EAJE Frimousse

Projet N°8 - Décision modificative n°4 Budget Principal

Projet N°9 - Décision modificative n°1 Budget Annexe ZA Jujurieux

Projet N°10 - REOM 2024 et rappel REOM 2023

Projet N°11 - Validation du règlement intérieur modifié de la CCRAPC

Projet N°12 - Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires 2025-2028 du CDG de l'AIN

Projet N°13 - Accord de principe sur le Pacte Territorial France Renov (2025-2027)

Projet N°14 - Ecosphère Proximité Jujurieux : Vente du lot 6

Vérification du quorum

Le Président ouvre la séance et fait le constat d'absence de quorum requis pour la tenue de la séance du Conseil Communautaire. En effet, seuls 17 membres étaient présents sur les 37 élus en exercice.

Aux termes des articles L.2121-17 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Pour que le quorum soit atteint, il est donc nécessaire que le nombre des membres en exercice du Conseil Communautaire qui sont effectivement présents à la séance soit supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice du Conseil Communautaire ; le nombre étant le cas échéant arrondi à l'entier supérieur.

Le quorum s'apprécie au moment de l'ouverture de la séance, mais également au moment de la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour (CE 19 01 1993, Chauré, Rec. Lebon p.7).

Lorsque le quorum n'est pas atteint à l'ouverture de séance, ou lorsqu'il cesse de l'être en cours de séance, alors qu'il paraît indispensable que certaines délibérations soient prises, le Président peut convoquer à nouveau le Conseil Communautaire à trois jours francs au moins d'intervalle. A la suite de la deuxième convocation, la règle du quorum n'est plus obligatoire, mais seulement pour les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion.

A l'ouverture de la séance du Conseil Communautaire du 12 décembre 2024, le quorum n'était pas atteint.

En conséquence, et conformément aux dispositions des articles L.2121-17 et L5211-1 du CGCT, si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil Communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Il est donc décidé que le Conseil Communautaire se réunira à nouveau le mercredi 18 décembre à 18h30.

La séance du Conseil Communautaire est levée à 19h40.

Le Président,
Thierry DUPUIS



PÔLE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DE LA TIENNE

Rapport d'activité 2023

INTRODUCTION

- > Garantir la stabilité et l'autonomie de notre territoire
- > La Tienne, un lieu ressources
- > Notre mission aller bien au-delà du traitement des déchets

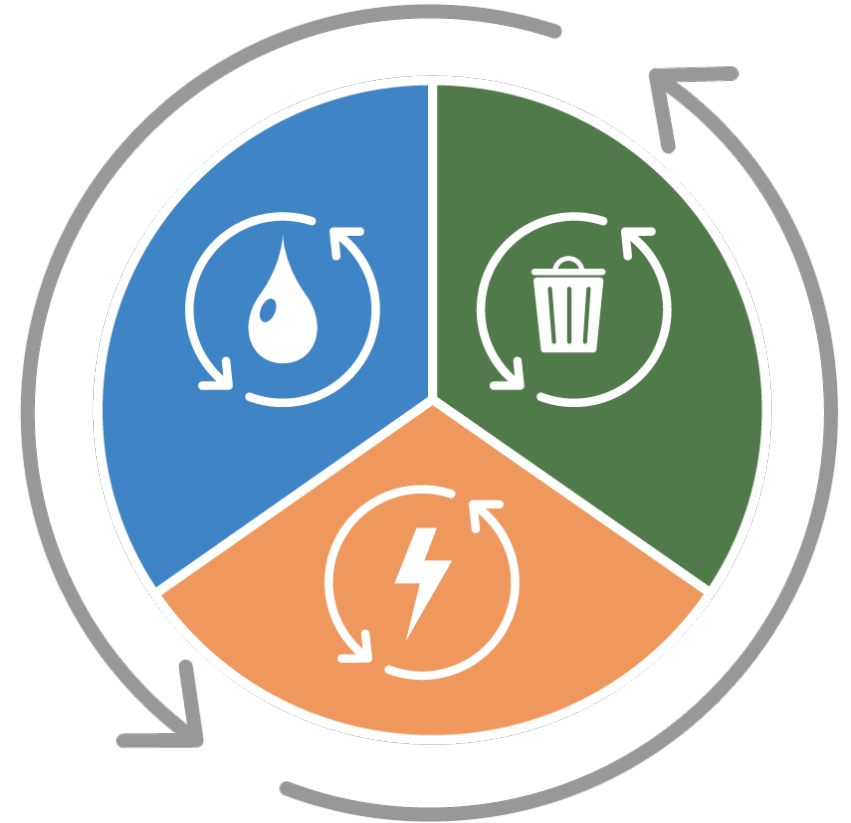


Rapport d'activités 2023

LA TIENNE, UN PÔLE DE VALORISATION PERFORMANT



- > Valorisation énergétique
- > Valorisation organique
- > Valorisation matière



- > La valorisation du biogaz à l'ISDND : 7 254 MWh
- > La valorisation du biogaz à OVADE : 9 510 MWh
- > Valorisation chaleur des moteurs OVADE : 2 290 MWh

**19 054MWh d'énergie
produite sur le pôle**



- > Production compost / composterie : 2 048t.
- > Production compost / OVADE : 11 510t.

**13 528 t. de compost
produit sur le pôle**



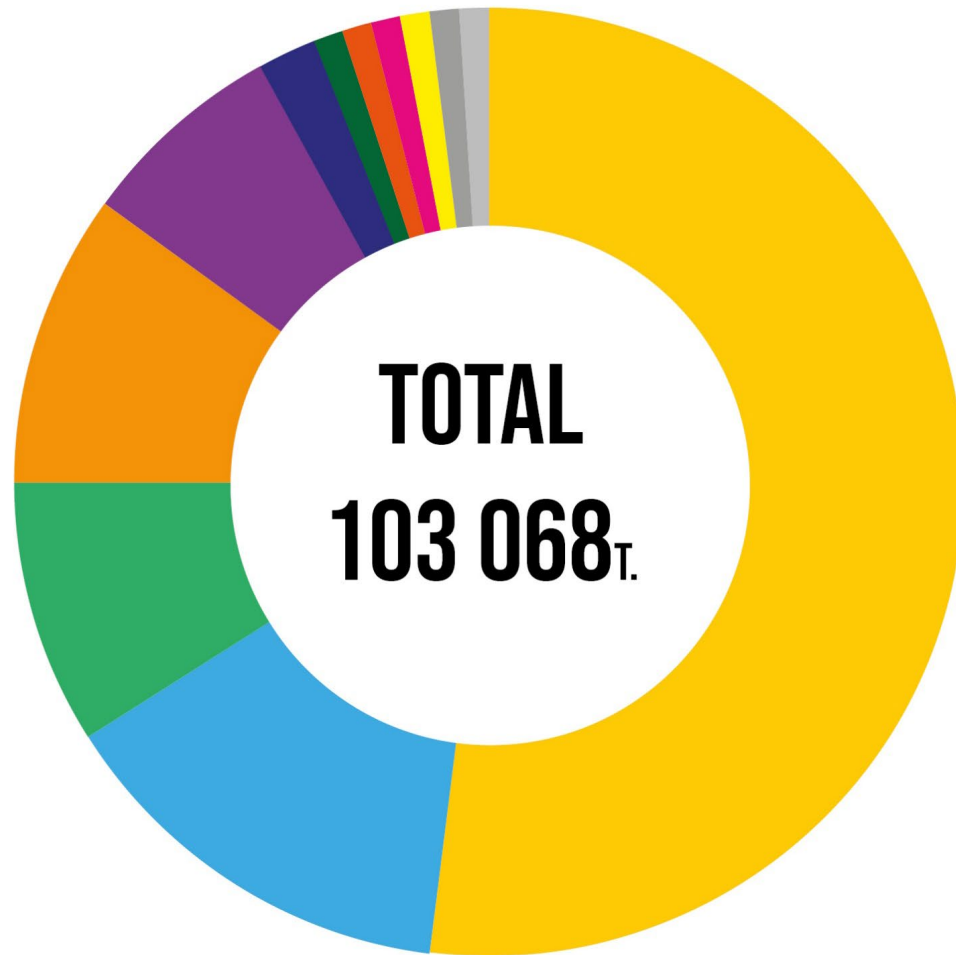
- > Valorisation de la ferraille / OVADE : 687t.
- > Valorisation déchets inertes : 4 345t.
- > Valorisation plâtre : 1 272t.
- > Valorisation PVC : 78t.



Rapport d'activités 2023
**BILAN TECHNIQUE
DES INSTALLATIONS**



TONNAGES PAR TYPE DE DÉCHETS ENTRANTS



54 027 tonnes
Ordures Ménagères Résiduelles

15 861 tonnes
Refus de tri (centres de tri privés)

9 636 tonnes
Déchets verts

10 113 tonnes
Inertes

6 811 tonnes
Encombrants

1 826 tonnes
DAE

1 399 tonnes
DIO

1 497 tonnes
OMR assimilées

1 272 tonnes
Plâtre

357 tonnes
Amiante

191 tonnes
Autres

78 tonnes
PVC



- > Fermeture le 31 décembre 2023
- > Évacuation des derniers andains : avril 2024

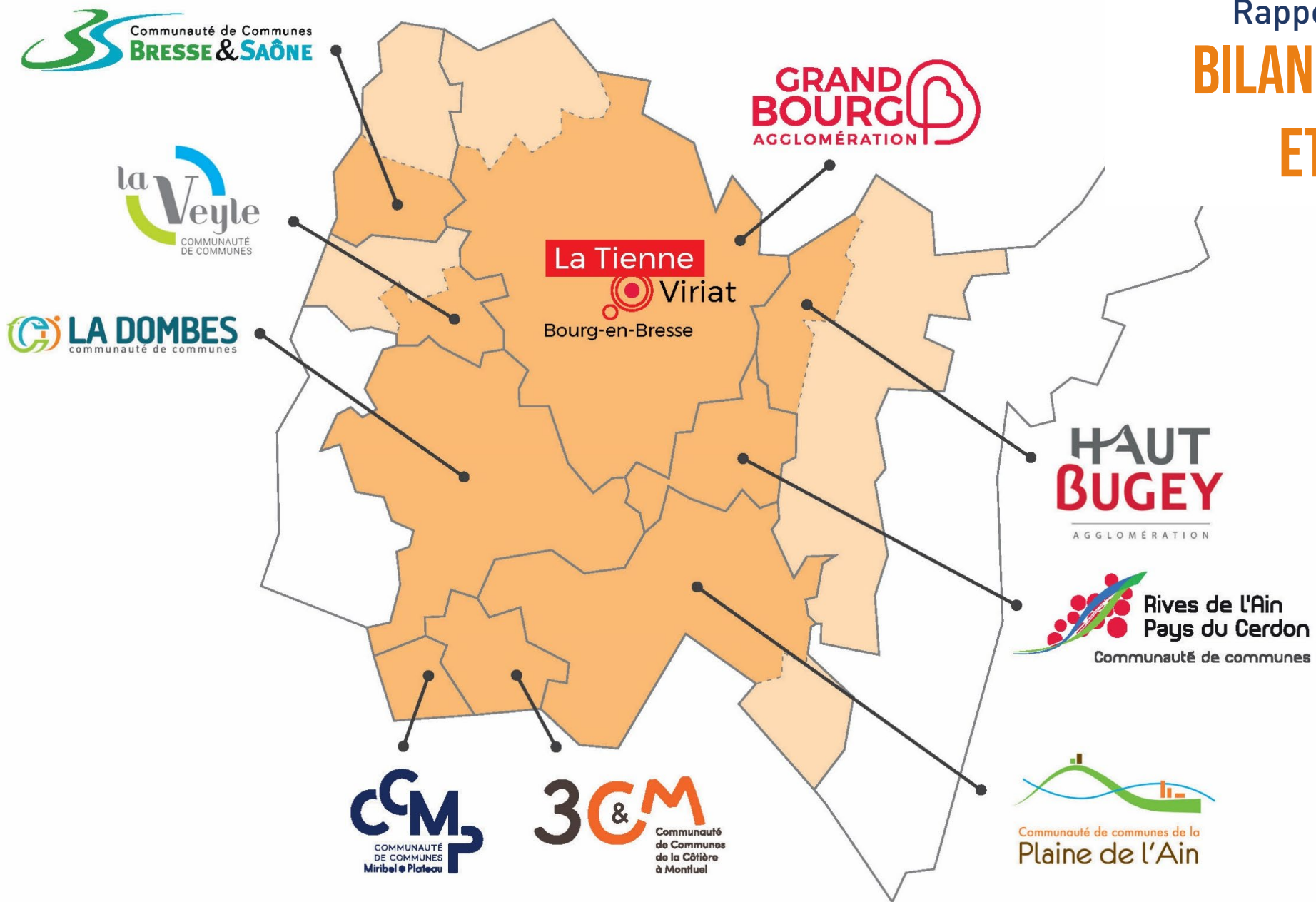


- > Des quantités importantes d'eau de pluie : 1 051mm
- > 78 520m³ d'effluents envoyés à la STEP



Rapport d'activités 2023

BILAN ADMINISTRATIF ET FINANCIER



- > 30 agents
- > 5 pôles de compétences
- > 0 accident du travail



- > Finalisation étude biodéchets et plan d'actions
- > 45 apporteurs accompagnés
- > 2450 visiteurs et 90 visites
- > Indice de réduction des OMr : 159kg/an/hab (-10kg)

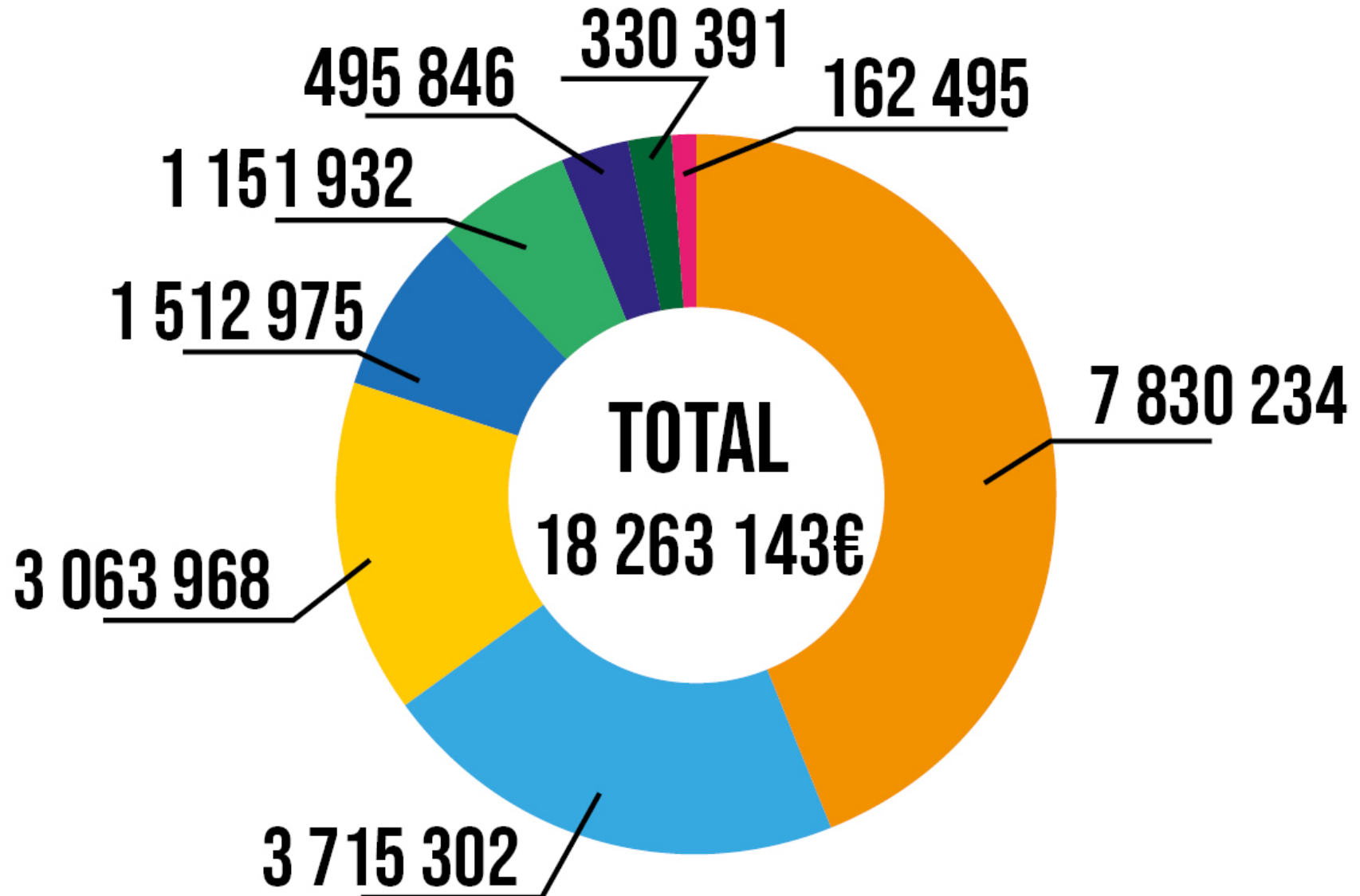


- > 23 645h réalisées par des prestataires : 15 ETP
- > 150 entreprises ou prestataires ont travaillé pour le syndicat
- > 41 marchés publics en cours







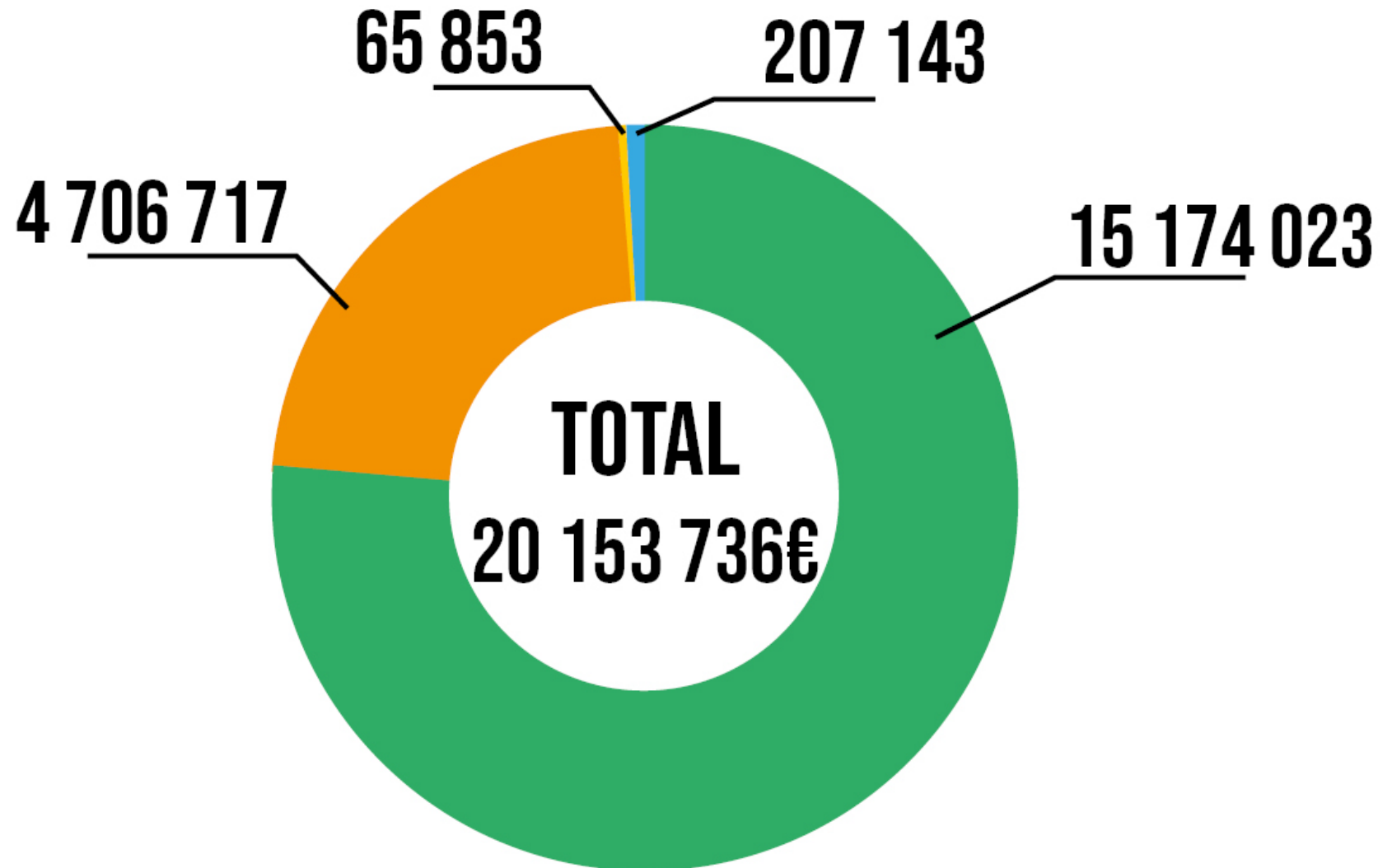
RECETTES

- Prestations diverses (Ovade, locations, maintenance, transports...)
- Opérations d'ordre
- Taxes
- Charges de personnel
- Charges financières
- Services extérieurs
- Achats divers (eau, énergie, carburant, fournitures, ...)
- Divers






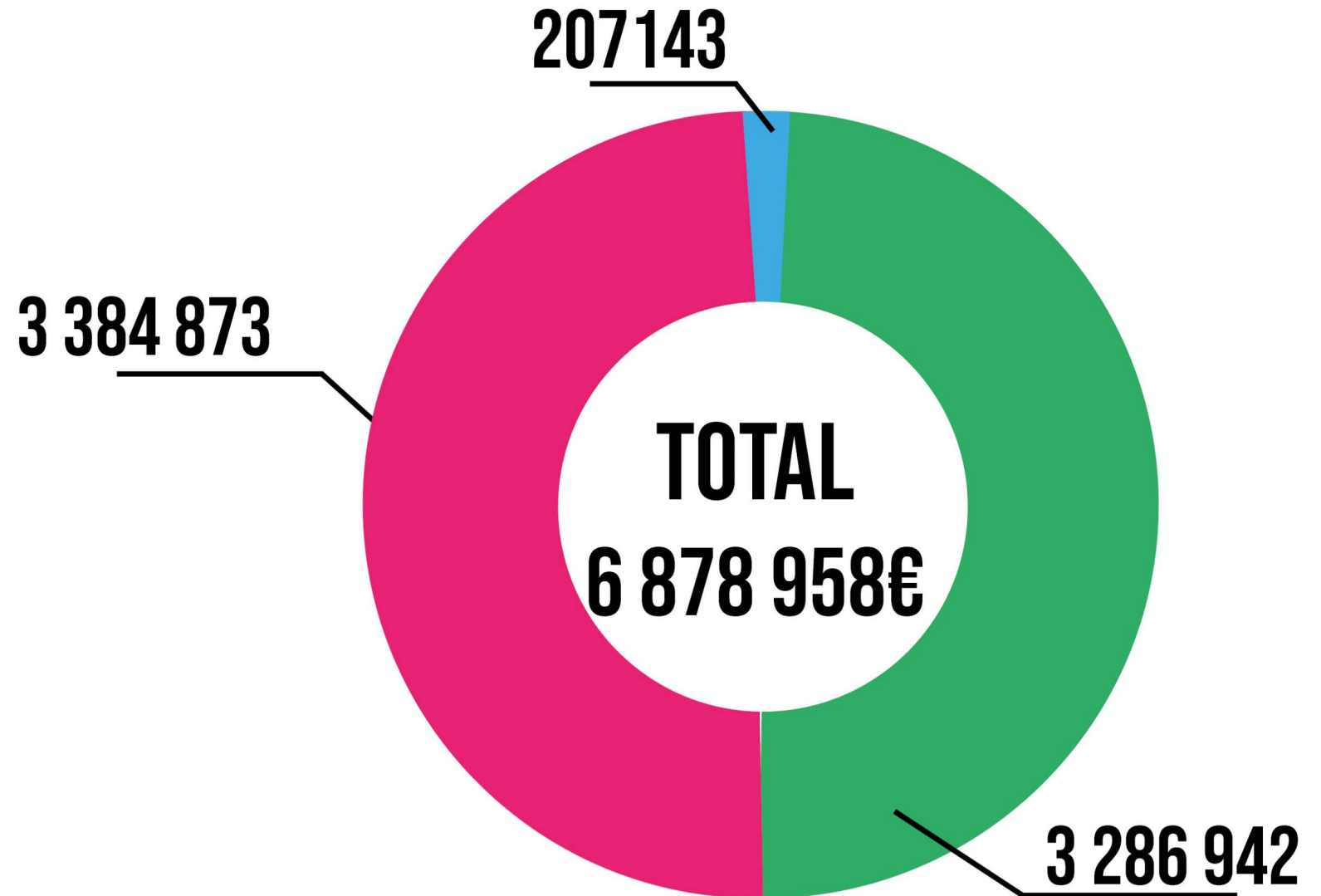
DÉPENSES

-  *Produits courants*
-  *Opérations d'ordre*
-  *Subventions et participations*
-  *Divers*






RECETTES

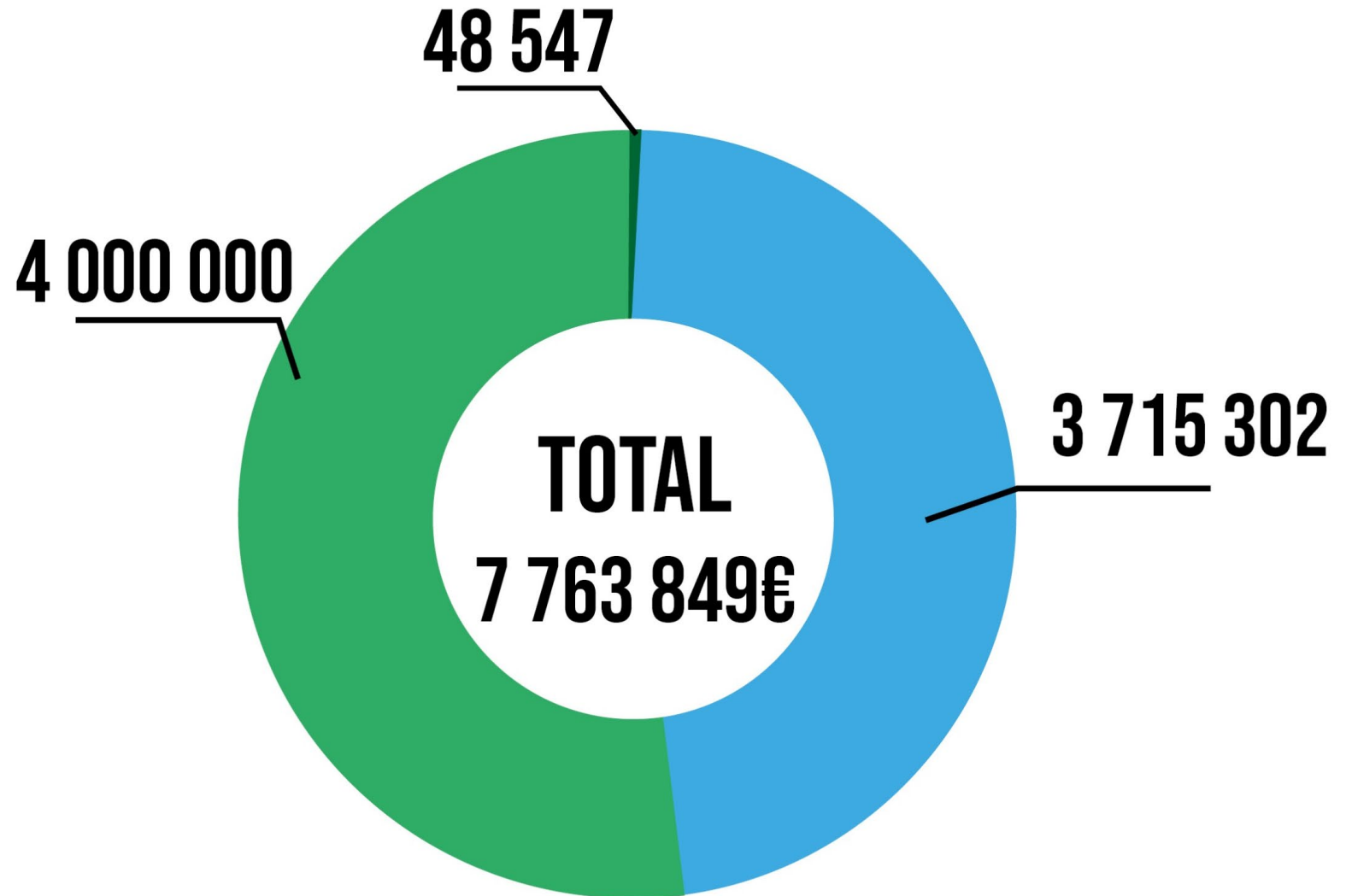
-  *Remboursement de la dette*
-  *Dépenses d'équipement*
-  *Opérations d'ordre*



INDICATEURS FINANCIERS / SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

-  *Opérations d'ordre*
-  *Subventions d'investissement*
-  *Emprunt*



INDICATEURS FINANCIERS / COMPTES ADMINISTRATIFS

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses (a)	18 263 143,43€	Dépenses (a)	6 878 958,99€
Recettes (b)	20 153 736,53€	Recettes (b)	7 763 849,01€
Excédent fonctionnement 2022 reporté (c)	8 446 803,37€	Déficit d'investissement 2022 reporté (c)	-566 263,89€
Résultat de clôture 2023 (b-a+c)	10 337 396,47€	Résultat de clôture 2023 (b-a+c)	318 626,13€

10 656 022,60€

Résultats de clôture

*(Fonctionnement + Investissement
y compris les résultats antérieurs cumulés)*



Rapport d'activités 2023
**LE SUIVI ET LA SÉCURITÉ
ENVIRONNEMENTALE**



- > 4 visites ou inspections de la DREAL
- > 40 plans de prévention signés
- > 78% des bennes reçues ont été contrôlées



- > Définition d'une politique environnement sécurité
- > Détermination de 5 objectifs
- > Audit interne : 5 octobre 2023



> Construction de 3 nouvelles mares sur le pôle

> Une nouvelle
espèce protégée :
le Carex



> 2 réunions dédiées aux riverains

> Un partenariat avec
ATMO Auvergne Rhône-Alpes

> Un nouvel outil de
signalement : SIGNAL'AIR



Rapport d'activités 2023
GRANDS PROJETS



- > Création du casier C6 et de 2 nouveaux bassins de stockage de lixiviats
- > Chaufferie
- > Projet de territoire



POINT D'AVANCEMENT CHAUFFERIE

POINT D'AVANCEMENT

- > Vote favorable du comité syndical du 18 juin
- 23 pour / 10 contre / 4 abstentions
- > 21 juin : signature du marché
- > 14 juin : dépôt du dossier de demande de subvention ADEME



CALENDRIER

- > **1^{er} Août 2024** : démarrage du nouveau marché d'exploitation d'OVADE
- > **Décembre 2024** : dépôt du porter à connaissance OVADE - PERMIS
- > **Janvier 2025** : dépôt DDAE – PERMIS – déclaration de projet // révision du PLU de VIRIAT



CALENDRIER À VENIR

- > Août 2025 à novembre 2026 : travaux OVADE
- > Printemps/été 2025 : enquête publique
- > Mai 2026 : démarrage des travaux de la Chaufferie
 - => Mise en exploitation de l'UPE en mai 2028



LA CHAUFFERIE EN CHIFFRE

> 20GWh d'électricité

> 45GWh thermiques



PÔLE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DE LA TIENNE

Rapport d'activité 2023